



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 24007

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les préoccupations qui lui ont été exprimées par les familles qui adhèrent aux Guides et Scouts d'Europe. Des informations dont ils dispose, et dont les médias se sont fait l'écho, ce mouvement serait accusé d'avoir transmis des documents racistes et xénophobes. Il lui demande de lui indiquer les fondements de ces accusations, qui selon les familles intéressées reposeraient sur une absence de preuves et qui donc portent atteinte à ce mouvement. Enfin, il lui saurait gré de lui préciser la suite qu'elle entend donner à ce dossier.

Texte de la réponse

Des faits suffisamment graves et troublants concernant la transmission de revues et documents émanant de partis politiques extrémistes, adressés à de jeunes membres de Guides et scouts d'Europe ont été portés à la connaissance de Mme la ministre de la jeunesse et des sports. Afin de mieux comprendre les faits, le président du mouvement a été reçu au ministère de la jeunesse et des sports le 23 décembre 1998. Il lui a été indiqué qu'une inspection générale avait été demandée par Mme la ministre sur l'ensemble du mouvement. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a également été saisie par le ministère afin d'établir s'il y a eu des échanges organisés de fichiers. A la remise du rapport d'inspection générale, une nouvelle rencontre avec le président aura lieu afin de lui présenter les conclusions et les conséquences éventuelles.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24007

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 293

Réponse publiée le : 22 février 1999, page 1108